



---

P.O Box 6071, ARUSHA, TANZANIA -Tel: +255 27 205 0030- Fax: +255 27 205 0031

Email: [auabcregistry@africa-union.org](mailto:auabcregistry@africa-union.org) \*Website: [www.anticorruption.au.int](http://www.anticorruption.au.int)

---

## ENGAGEMENT DES MÉDIAS POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### Déclaration de résultats

#### Introduction

Le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption (CCUAC) a organisé un atelier de trois jours (27-29 septembre 2022) sur le thème "***L'engagement des médias pour soutenir la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC)***".

L'atelier a été organisé pour faciliter le partage d'expériences et de connaissances sur les leçons et les défis auxquels les journalistes sont confrontés, ainsi que pour discuter de solutions pratiques sur la couverture efficace de la corruption comme moyen de renforcer la lutte contre la corruption. L'atelier a permis AU CCUAC d'échanger avec des journalistes et des experts en communication sur son mandat, ses méthodes de travail et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CCPUC. L'atelier a également élaboré l'aspiration 3 de l'Agenda 2063, qui appelle à une Afrique de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Plus de quarante (40) journalistes et experts en communication de tout le continent africain ont participé à l'atelier.

Les principales observations et les résultats qui se sont dégagés des délibérations et des présentations faites au cours de l'atelier sont les suivants :

- Il est nécessaire pour le CCUA d'avoir un engagement constant avec les médias et de leur fournir des mises à jour et des progrès sur la lutte contre la corruption, des informations opportunes, des statistiques et des opportunités de renforcement des capacités afin d'améliorer leurs compétences en matière de dénonciation de la corruption et de créer une prise de conscience dans la lutte contre la corruption.
- Il est nécessaire que les médias publient davantage d'informations et d'articles qui reflètent les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption afin de démontrer que cela peut être fait et que cela a un impact positif ;
- Les médias devraient s'efforcer de populariser l'AUCPCC en tant qu'outil de lutte contre la corruption en collaboration et parmi les pairs et plaider pour sa pleine mise en œuvre dans leur pays :

- Bien que certains pays africains aient des lois sur l'accès à l'information, leur application est très limitée, et cela a entravé le travail de mise au jour de la corruption par les journalistes ;
- Les journalistes d'investigation qui sont dans les tranchées pour découvrir la corruption ont été confrontés à l'intimidation, aux menaces et même à la mort, donc les États parties à la Convention doivent se conformer à l'article 4 où les États parties ont l'obligation de protéger les dénonciateurs et les témoins ;
- Les journalistes qui ont consacré leur vie à découvrir et à rendre compte de la corruption doivent être reconnus comme des héros dans la lutte contre la corruption ;
- Les médias devraient utiliser leurs plateformes et les médias sociaux pour mettre davantage en lumière les efforts de lutte contre la corruption aux niveaux national, régional et continental ;
- Avec le soutien de ses partenaires, le CCUAC devrait faciliter l'octroi de subventions aux maisons de presse, aux journalistes pour faciliter le renforcement des compétences en matière d'enquête et de dénonciation de la corruption ;
- La capacité de communication du CCUAC doit être renforcée/améliorée afin de bien coordonner et collaborer avec les médias ; et
- La mise en place d'un réseau de praticiens africains des médias contre la corruption facilitera le travail du Conseil en matière de promotion et le plaidoyer pour la mise en œuvre complète de l'AUCPCC.

**29 septembre 2022**